

## **A propos de votre Portfolio européen des langues**

Le Portfolio européen des langues (PEL) est un instrument vous permettant de consigner les résultats de votre apprentissage linguistique et vos expériences culturelles, qu'ils soient acquis dans un cadre scolaire ou extrascolaire, et d'y réfléchir. Il est composé de trois parties :

- un Passeport de langues, qui donne une vue d'ensemble de vos capacités en différentes langues à un moment donné ;
- une Biographie langagière, qui vous aide à planifier votre apprentissage, à y réfléchir et à évaluer vos progrès ;
- un Dossier, qui vous offre la possibilité de sélectionner des matériels qui vous serviront à documenter et à illustrer vos acquis ou les expériences qui vous avez mentionnés dans la Biographie langagière ou le Passeport de Langues.

Le PEL est votre propriété en tant qu'apprenant. Il vise principalement à :

- vous aider à donner une forme et une cohérence à votre expérience d'apprentissage et d'utilisation de langues autres que votre première langue ;
- vous motiver en reconnaissant les efforts que vous fournissez pour enrichir et diversifier vos compétences linguistiques à tous les niveaux ;
- fournir un bilan des compétences linguistiques et culturelles que vous avez acquises (bilan qui peut par exemple être consulté lorsque vous passez à un niveau d'enseignement supérieur ou que vous recherchez un emploi dans votre pays ou à l'étranger).

Le PEL est lié au *Cadre européen commun de référence pour les langues* et se conforme à un ensemble commun de Principes et lignes directrices qui ont été approuvés par la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres concernant les langues vivantes (Recommandation n° R (98) 6).